

Assemblée communale du 5 juillet 2010, 20.00 h, halle de sports de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Evelyne Lehmann, Vincent Cerf, René Altermath

Présents : 73 personnes

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 avril 2010
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2009
  - a. de la commune de Clos du Doubs
  - b. du Syndicat des Eaux du Clos du Doubs (SEC)
3. prendre connaissance et approuver le règlement communal d'utilisation et d'entretien des chemins ruraux et des ouvrages attenants
4. Informations communales
5. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 avril 2010 est approuvé.

2. Comptes 2009

**a) Commune de Clos du Doubs**

Le caissier communal présente les comptes 2009, qui bouclent avec un excédent de charges de fr. 55'324.07 alors que budget prévoyait un déficit de fr. 81'800.--. Il détaille les principales différences par rapport au budget et présente les dépassements budgétaires de la compétence de l'Assemblée. Il précise que le résultat des comptes 2009 s'explique par les éléments extraordinaires suivants :

- d'une provision pour perte sur impôts et sur débiteurs de fr. 100'000.—
- d'amortissements extraordinaires de fr. 62'000.—
- de l'affectation du fonds de fusion à hauteur de fr. 110'000.--, comme le prévoit la convention
- de recettes extraordinaires de fr. 70'000.— dans le domaine de l'assistance sociale et de fr. 70'000.— dans le domaine de l'école (rembt frais de transports 2008 du Cercle scolaire).

Albert Piquerez donne lecture du rapport de révision, qui confirme l'exactitude et la légalité des comptes 2009 et invite à les ratifier tel que présentés.

Joseph Thiévent est informé que des amortissements extraordinaires de fr. 62'000.— ont été réalisés.

Charles Girardin, membre de la commission des finances, rappelle que le résultat final tient compte également de recettes extraordinaires pour fr. 250'000.--, y compris fr. 110'000.— provenant de l'allocation de fusion. Le résultat présenté doit en conséquence être relativisé avec l'ensemble des ces éléments.

Le caissier présente encore le détail du Bilan au 31 décembre 2009.

Au vote, les dépassements de budgets sont tout d'abord approuvés. Ensuite, l'Assemblée approuve, sans avis contraire, les comptes de fonctionnement 2009 tels que présentés.

Le caissier présente ensuite les comptes d'investissements 2009. Les décomptes finaux des travaux du mur du cimetière de Saint-Ursanne et de l'épuration des eaux usées de Saint-Ursanne sont également soumis au Législatif.

<b>Mur du cimetière de Saint-Ursanne</b>	Budget		Comptes	
Coût total	SFr.	35'000.00	SFr.	44'659.10
part de tiers	SFr.	9'000.00	SFr.	12'144.45
Coût net	SFr.	26'000.00	SFr.	32'514.65
Financement				
emprunt bancaire			SFr.	32'514.65

<b>Epuraton, Saint-Ursanne</b>	Budget		Comptes	
Coût total	SFr.	8'772'525.00	SFr.	7'802'848.85
subventions et aides	SFr.	6'004'579.00	SFr.	5'468'347.80
intérêts intercalaires	SFr.	1'029'333.00	SFr.	410'209.05
participations des propriétaires	SFr.	3'797'278.00	SFr.	3'664'097.25
Réserve	SFr.	-	SFr.	822'946.60
<b>Remarques</b>				
Introduction TVA = renchérissement				
Tous les secteurs subventionnables réalisés				
Secteur vieille ville pas fait				
Taux définitif de subventionnement inférieur (- 4-6 % du Canton)				
Conjoncture favorable et prix concurrentiels				
Paieement initial important et réduction des intérêts intercalaires				

Au vote, l'Assemblée :

- 1) approuve le dépassement du crédit du mur du cimetière de Saint-Ursanne pour fr. 9'659.10
- 2) approuve le décompte final de l'épuration des eaux usées de Saint-Ursanne et donne compétence au Conseil pour consolider le dossier.

Philippe Burket, caissier communal et son adjointe, Maryvonne Kottelat, sont applaudis et félicités pour leur travail.

#### **b) compte du syndicat des eaux du Clos du Doubs (SEC)**

Mme Maître, caissière du syndicat des eaux du Clos du Doubs présente le détail des comptes 2009, qui bouclent avec un bénéfice de fr. 32'102.40. Au vote, les comptes du SEC sont approuvés sans avis contraire.

André Theurillat, ancien président du SEC, rappelle la fin des activités du syndicat au 31 décembre 2009 en raison de la fusion des communes. Il adresse ses remerciements à la caissière sortante ainsi qu'à Henri Beuchat, fontainier du syndicat durant de nombreuses années.

Mme Maître, M. Theurillat et M. Beuchat sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée pour leur travail.

#### **3. Règlement des chemins ruraux**

Gérard Jeannerat, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle la convention de fusion fixant l'obligation d'unifier la législation et explique la préparation du règlement par la commission des travaux publics, en collaboration avec le Service cantonal de l'Economie rurale. Le règlement a par ailleurs été approuvé par ce service et celui des communes.

L'entrée en matière est acceptée.

Gérard Jeannerat donne lecture intégrale du règlement.

Josué Cuenin souhaite connaître qui se chargera de l'entretien des chemins. Gérard Jeannerat explique que l'entretien sera pris en charge et assuré par la commune. Il ajoute que la commune contribuera à l'alimentation du fonds d'entretien, en tant qu'Autorité, pour un montant équivalent aux contributions des propriétaires.

Il est confirmé à Bernard Berthold que les chemins de Montmelon non compris dans le périmètre du syndicat des chemins de Montmelon sont concernés par les directives du règlement mis en discussion. Si le règlement était refusé, la situation prévalant jusqu'à ce jour sera maintenue.

Gérard Jeannerat explique à Pierre-Alain Piquerez que l'élagage des chemins sera assuré par l'exploitant des terres agricoles riveraines. La commune se chargera d'élaguer les secteurs où personne ne loue le terrain.

Il est confirmé également à André Theurillat que les chemins privés sont également compris dans le règlement. Il est ajouté que des cartes ont été établies pour définir qu'elles étaient les chemins concernés par le règlement.

Nous indiquons à Gabriel Willemin que le fonds d'entretien des chemins se monte à fr. 112'000.— en précisant que le montant de la taxe n'est pas fixé dans le règlement. Il sera fixé dans le cadre du budget.

Il est précisé encore que le nouveau règlement communal des chemins abrogera les anciens règlements existant et également la convention en vigueur à Seleute mettant à la charge de la commune la prise en charge de l'entretien des chemins de Monnat et de la Cernie.

La longueur totale des chemins concernés par le règlement atteint 94'570 m. Les spécialistes estiment le coût moyen à terme pour l'entretien d'un chemin rural à fr. 1.--/m1 par année. L'Autorité communale a d'ores et déjà prévu un tarif de fr. 10.--/ha de surface SUA et de fr. 5.--/ha de surface forestière. Ces taxes conduiront à alimenter le fonds de fr. 63'000.— environ chaque année et le Conseil communal juge donc que ces tarifs ne sont pas surévalués.

En réponse à Gabriel Willemin, la note marginale de l'article 24, qui ne correspondait pas au libellé de l'article, est supprimée.

Bernard Berthold et Pierre-Alain Piquerez expliquent que les propriétaires de résidences secondaires de Montmelon contribuent à l'entretien des chemins, selon des critères spécifiques et propres au syndicat. Les intéressés ne seront plus soumis à redevances selon les dispositions prévues dans le règlement soumis ce jour au Législatif. Le représentant de l'Exécutif ajoute que, selon les informations obtenues notamment du service de l'économie rurale, il n'est pas possible de soumettre les propriétaires de résidences secondaires à la taxe des chemins.

Bernard Berthold souhaite que cette possibilité soit maintenue. Il demande que le Conseil sollicite un avis de droit des services de l'Etat au sujet de la possibilité de facturer une taxe aux résidences secondaires desservies par les chemins ruraux.

Christian Berger (ancien Maire d'Ocourt) indique qu'à Ocourt, les propriétaires de résidences secondaires ont contribué aux travaux de réfection, mais non à l'entretien des chemins ruraux.

Olivier Cerf remarque qu'avec la fusion plusieurs taxes augmentent.

Il est relevé qu'un règlement peut être modifié en tout temps et que la demande de M. Berthold pourrait ainsi être prise en compte ultérieurement, sans remettre en cause l'approbation du règlement aujourd'hui. En effet, si la motion de l'intéressé était approuvée, cela rendrait impossible une décision quant à l'acceptation du règlement puisqu'elle remet fondamentalement en cause le mode de perception de la taxe.

Il est précisé à Alain Migy qu'une réfection du pavage dans le centre ancien n'est pas gérée par le règlement. Ce type de travaux ne bénéficierait donc pas du fonds d'entretien des chemins.

De plus, il est rappelé que seul l'entretien sera couvert par le Fonds et en aucun cas les travaux d'amélioration.



L'amendement de Bernard Berthold est passé au vote. Il est accepté par 36 voix contre 28.

En conséquence, le vote du règlement ne peut avoir lieu, dans l'attente de la réponse des services de l'Etat quant à la possibilité de facturer la taxe des chemins aux résidents secondaires.

#### 4. Informations communales

##### **Cérémonie communale officielle**

Nicolas Maître, Conseiller communal, donne des informations au sujet de la cérémonie communale officielle annuelle. Elle se déroulera le 3 octobre prochain, à l'occasion de la fête d'Épiqueurez. Un transport spécial en car sera mis sur pied. Les intéressés par ce transport devront s'inscrire auprès de Nicolas Maître.

##### **Comptoir Delémontain**

L'organisation du Comptoir Delémontain se poursuit. Elle se prépare par un groupe de travail spécifiquement mis sur pied pour l'occasion. Les sociétés locales sont d'ores et déjà invitées à y participer.

##### **Assemblée communale – dépôt public des documents**

Les documents mis en consultation ou en dépôt public pour l'Assemblée communale sont notamment accessibles sur le Site Internet communale. Ils sont accessibles via le lien de l'ordre du jour de l'Assemblée.

##### **Décomptes finaux**

Le Caissier présente pour informations les décomptes finaux des projets d'investissement suivants, qui bouclent dans le respect des crédits votés :

<b>Eau, électricité, En Guédat, Epauvillers</b>				
	Budget		Comptes	
Coût brut	SFr.	802'500.00	SFr.	533'405.60
Coût net	SFr.	362'196.00	SFr.	155'666.60
<u>financement</u>				
emprunt bancaire			SFr.	155'666.60

<b>STEP Epauvillers</b>				
Coût brut	SFr.	1'029'000.00	SFr.	916'297.25
Coût net	SFr.	169'455.00	SFr.	10'462.25
soldes contribution des privés			SFr.	-30'884.00
réserve finale prévisible			SFr.	20'421.75

<b>Conduites souterraines, Rangiers, Saint-Ursanne</b>				
Coût brut	SFr.	370'000.00	SFr.	294'896.15
Coût net	SFr.	295'000.00	SFr.	146'656.15
<u>Financement</u>				
Emprunt bancaire			SFr.	146'656.15

## 5. Divers

Thérèse Burket signale les divers déchets entreposés dans l'ancien cachot, sous l'Hôtel de ville, peu adaptés aux visites guidées de la vieille ville. Ephrem Theurillat note la remarque et fera procéder au nettoyage.

André Guédat s'étonne du résultat du compte forestier. Maurice Altermath explique que le marché du bois n'est pas favorable et que les comptes 2009 intègrent des dépenses décidés par les anciennes entités.

Thérèse Burket signale que les rues de la vieille ville de Saint-Ursanne manquent d'entretien. Ephrem Theurillat explique le départ à la retraite de Joseph Roy, en automne 2009 et l'engagement de Claude Frossard, récemment, dont le cahier des charges ne comprend toutefois pas cette tâche. Il signale l'interdiction d'utiliser tout produit contre le traitement des mauvaises herbes et que le personnel communal fait son maximum pour maintenir la ville propre. M. Theurillat examinera par ailleurs avec le personnel communal les moyens d'améliorer la situation.

M. Theurillat invite par ailleurs les citoyens à lui transmettre ce genre de remarques en tout temps, sans attendre l'Assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 22.10 h.

### **ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS**

Le Président

Le Secrétaire

D. Paupe

Ph. Burket